

**COMMUNE DES ILHES CABARDES
REPUBLIQUE FRANÇAISE**

**LIBERTÉ - EGALITÉ-
FRATERNITÉ**

**ARRÊTÉ MUNICIPAL N°7
PORTANT SUR LA CREATION D'UN PÉRIMÈTRE DE SÉCURITÉ
AUTOUR D'UNE RUINE**

Le Maire de la Commune de LES ILHES-CABARDES,

Vu les articles L.2212-1 à L.2212-5, et L.2213-1 à L.2213-6, du Code des Collectivités Territoriales,
Vu les articles L.2542-1 à 2542-13 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route et les articles R417-1 à R417-13,
Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie, approuvée par l'arrêté du 6 novembre 1992,

Considérant les risques d'effondrement des ruines sur les parcelles AB 18-17-14 sur le chemin de servitude de ces parcelles,

Considérant que pour des raisons indiquées ci-dessus, les bâtiments de ces parcelle **AB18-17-14** présente un risque pour la sécurité publique,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, par la mise en place d'un périmètre de sécurité,

ARRETE N °07

ARTICLE 1 : En raison du risque de chute de pierres et gravats, notamment sur la voie communale, un périmètre de sécurité est instauré dans ce chemin de servitude. Ce périmètre (plan joint en annexe), délimité par de la rubalise et un panneau d'interdiction, ferme l'accès aux piétons qui devront emprunter un autre chemin.

ARTICLE 2 : Ce périmètre sera maintenu jusqu'à ce que tout danger, pour la sécurité publique soit écarté.

ARTICLE 4 : La mise en place et le maintien du périmètre de sécurité ainsi que la signalisation s'effectuera par les services communaux du village des Ilhes-Cabardès.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera affiché sur place et en Mairie

Une ampliation sera transmise à :

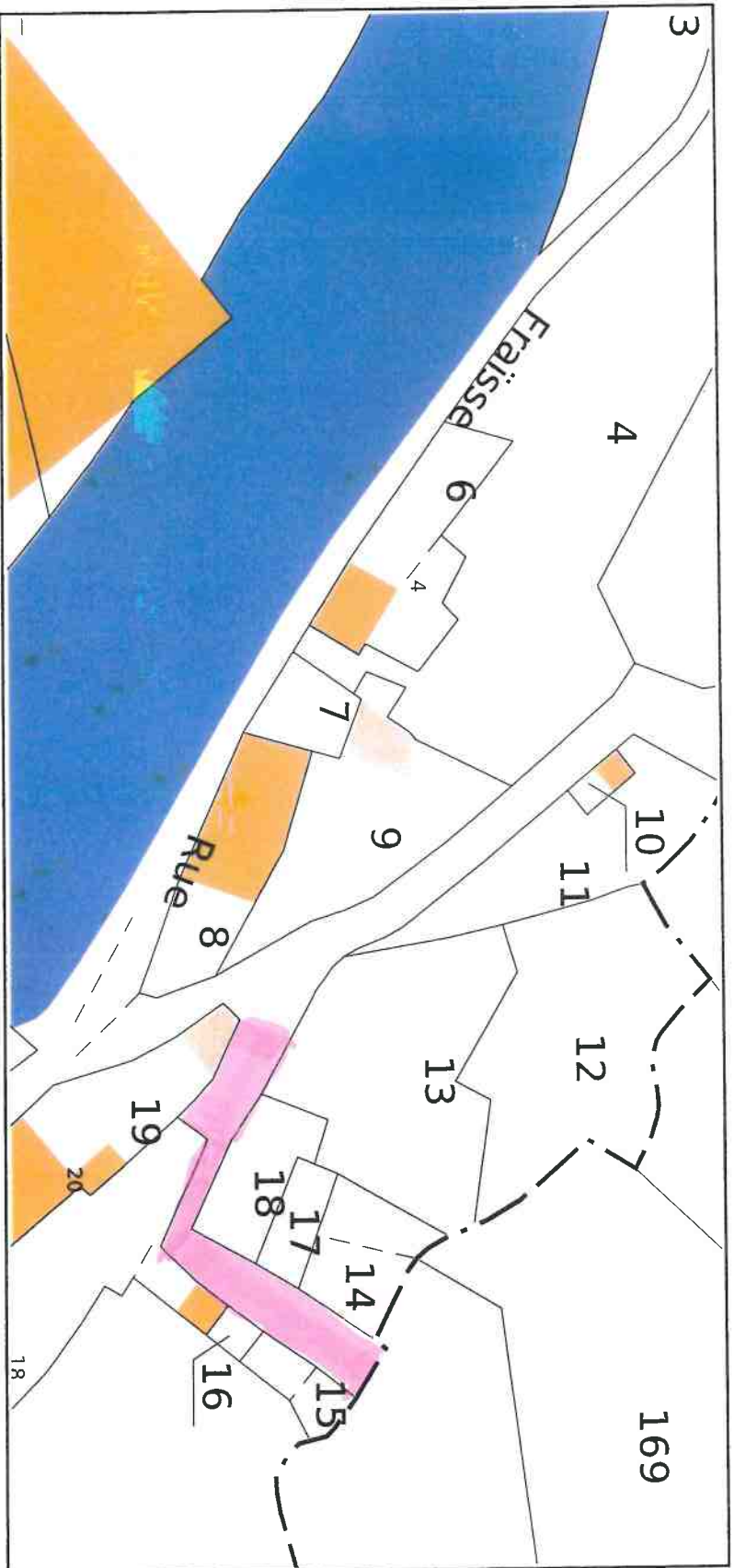
- Monsieur le commandant de la gendarmerie de Cuxac-Cabardès
- Monsieur le Préfet de l'Aude
- Les habitants situés dans le périmètre de sécurité

Les Ilhes - Cabardès, le 26/04/2024

Le Maire

Jacques FARGUES

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'J. FARGUES', written over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE DES ILLES - CABARDES' around the top edge and '(Aude)' at the bottom. In the center of the stamp, there is a small emblem featuring a cross and other heraldic symbols.



Service de la Documentation Nationale du Cadastre
82, rue du Maréchal Lyautey - 78103 Saint-Germain-en-Laye Cedex
SIRET 16000001400011